



PRESENTS :

Aurore GELEY, Barbara PANOUILLOT, Edwige VERNEREY, Géraldine FIGARD, Liliane RELION, Lucette NAEGELLEN, Michèle BOUCARD, André CHARDONNENS, Jean-Baptiste CHAPUIS, Jeannot BAUDOT
Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE, Régis CHOPIN

ABSENTS EXCUSES :

Thierry ESCODA, Valentin MATERESE, Alexandre DUMONT (sans voix délibérative), Nathalie DEPREZ-TARDY (sans voix délibérative)

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD

Attribution des compensations définitives 2020 et 2021 à la Communauté de Communes Jura-Nord (CCJN) : choix de la méthode de calcul

Pour mémoire pour notre commune, au titre de pour 2020 et 2021, le montant provisoire dû au titre de l'attribution de compensation a été fixé à 90,00 €/habitant, soit 59 658,00 € par an.

Le 22 septembre 2022, le Conseil Communautaire a opté pour la méthode de calcul dérogatoire pour le calcul définitif des années 2020 et 2021. Cette somme a donc été validée par la CCJN.

Le maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette méthode de calcul et le montant de la compensation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux propositions.

Programme d'actions de l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2023 :

Le montant des différents travaux proposés par l'ONF (cloisonnement, dégagement des régénérations naturelles, nettoyage des zones de jeune peuplement) se monte à 12 810,00 € HT.

Cette somme se divise en 5 420,00 € au titre de l'investissement et 7 390,00 € au titre du fonctionnement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Subventions aux associations au titre de l'année 2022.

Pour information, les associations doivent déposer une demande auprès de la commune détaillant les actions prévues, ainsi qu'un bilan financier.

La commission Communication/Vie associative s'est réunie pour étudier ces demandes.

Elle propose d'attribuer les sommes suivantes :

Anciens combattants	180 €
Association des Parachutistes du Jura	50 €
Association des Parents d'Elèves	450 €
Association la Carotte	200 €
Association Sportive Orchamps Loisirs	450 €
Club Amitié	250 €
Ecole de Musique Associative Jura-Nord (EMAJN)	200 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)	90 €
Foyer Rural	450 €
Judo Club	450 €
Saint Vincent de Paul	450 €
Souvenir Français	100 €
SPV Events	200 €
Téléthon	50 €
TOTAL	3 570 €



Concernant l'association Tandem, une rencontre avec les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Leutenbach, commune jumelée avec Orchamps, est prévue en juin 2023. A cette occasion, l'association disposera gratuitement d'une salle et d'emplacements de camping pour l'accueil de ces jeunes.

La maison du Patrimoine bénéficie de la jouissance d'un bâtiment communal à titre gracieux, ainsi que la prise en charge par la commune du coût des fluides (eau, électricité, chauffage).

Certaines associations n'ont pas souhaité faire de demande.

Questions diverses

Etude de faisabilité pour la création d'une nouvelle voie de circulation

Le bureau d'études PMM a été sollicité afin de proposer une offre de prestation d'une étude de faisabilité pour la création d'une voie d'accès dans la zone des Pierrette (vers le silo agricole).

Cette nouvelle voie permettrait une meilleure sécurisation du passage à niveau lors du passage des poids lourds.

Une autre solution serait d'interdire aux poids lourds d'emprunter la rue de la Résistance et les obliger à passer par Gendrey.

Dans un premier temps, des travaux vont être engagés pour renforcer la signalisation.

Ce devis s'élève à 4 800,00 € soit 5 760,00 € TTC.

Certification adressage la Poste

Dans un but d'harmonisation des dénominations des rues et afin que chaque bâtiment bénéficie d'une numérotation, un devis a été demandé à la Poste afin que leurs services procèdent à un rapport méthodologique et à la réalisation d'un plan d'adressage.

Le montant de ce devis est de 1 166,00 € HT soit 1 399,20 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le maire à accepter ce devis.

Action en faveur des anciens de la commune :

Suite aux réponses de nos anciens, c'est un colis qui sera distribué en fin d'année aux personnes de la commune âgées de plus de 75 ans. Cette distribution aura lieu le samedi 17 décembre.

Date du prochain conseil municipal :

Initialement prévu de jeudi 22 décembre 2022, il est avancé au mardi 13 décembre 2022 à 18 h 45.